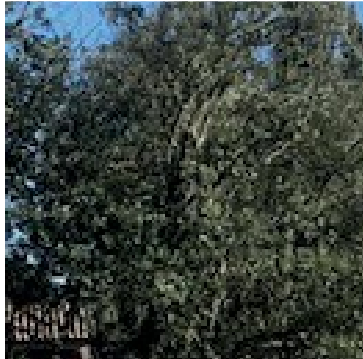




# NOTICE DESCRIPTIVE

## Hameau Les Nautils - Lots 3-8

22/07/2026



**NOTICE DESCRIPTIVE MAISONS INDIVIDUELLES** - ARRETE DU 10 MAI 1968 FIXANT LA NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE  
PAR L'ARTICLE 18 DU DECRET N° 67 – 1166 DU 22 DECEMBRE 1967 (Journal officiel du 29 juin 1968)

**Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA)**

---

## **DOMAINE DE PIERRELONGUE ESPARRON-DE-VERDON**

### **HAMEAU LES NAUILES LOTS 3-8**

---

Conforme à la notice type publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968 suivant les prescriptions du 3ème alinéa de l'article du décret N° 67.1166 du 22.12.1967 portant l'application de la loi n° 03.11.1967 modifié.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et des plans d'exécution. Néanmoins, des réajustements résultant d'impératifs techniques et esthétiques sont susceptibles d'intervenir quant aux indications portées sur les plans et aux marques des équipements prévus. Le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre se réservent le droit d'effectuer les rectifications nécessaires, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale des maisons.

**Maître d'Ouvrage :**

SCI pour l'aménagement d'Esparron-de-Verdon

Domaine de Pierrelongue

04800 ESPARRON-DE-VERDON

# SOMMAIRE

---

|                                                              |                    |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES MAISONS</b> | Page <b>4</b> /15  |
| <b>2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS</b>             | Page <b>6</b> /15  |
| <b>3 - ANNEXES PRIVATIVES</b>                                | Page <b>10</b> /15 |
| <b>4 - PARTIES COMMUNES</b>                                  | Page <b>10</b> /15 |
| <b>5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES MAISONS</b>                  | Page <b>12</b> /15 |
| <b>6 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES</b>                      | Page <b>13</b> /15 |

# 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DES MAISONS

---

## 1.1 - INFRASTRUCTURES

### 1.1.1 - Fouilles

- Pour les fondations en rigoles, fouilles jusqu'au nu de la roche. Entaille dans la roche au marteau piqueur par assises horizontales suivant la pente du terrain.
- Réglage des terres au pourtour de l'habitation dans les parties en contrebas ou les parties en terrasse devant les séjours.

### 1.1.2 - Fondations

- Béton d'égalisation en fond de fouille par assises horizontales avec épaisseurs variables suivant la structure du terrain.
- Agglo à bancher et/ou mur en béton armé selon cas.

## 1.2 - MURS ET OSSATURES

### 1.2.1 - Murs du sous-sol

Sans objet.

### 1.2.2 - Murs de façades

- Les murs porteurs seront exécutés en agglo à bancher ou parpaings, suivant cas.
- Un chaînage de béton armé reliera le haut des murs de façade, des pignons et des refends sous le niveau des pannes.
- Le remplissage entre les pannes sera exécuté en béton pour permettre le scellement de celles-ci.
- Les complexes d'isolation seront définis par l'étude RT spécifique.
- En ITE (épaisseur suivant calcul RT)\*
- Les maisons devront répondre aux exigences thermiques de la réglementation en vigueur, que ce soit dans les dispositifs de chauffage ou de ventilation mais aussi par leur isolation.

\*Laine de roche ou polystyrène haute densité graphité ou laine de bois.

### 1.2.3 - Murs pignons

Voir 1.2.2.

### 1.2.4 - Murs mitoyens

Les murs mitoyens entre les deux maisons (refends) seront exécutés en briques creuses de 20cm d'épaisseur ou agglomérés ou parpaings, avec isolation type TMS 40mm incompressible, tresse coupe-feu et joint de dilatation.

### 1.2.5 - Murs extérieurs divers

Sans objet.

### 1.2.6 - Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

- Les refends seront exécutés avec les mêmes matériaux que les murs porteurs (briques creuses de 20cm d'épaisseur ou agglomérés ou parpaings), sans double cloison.

### 1.2.7 - Murs ou cloisons séparatifs

- Les cloisons intérieures de distribution seront exécutées en Placostil 72/48.
- Les cloisons intérieures autour des gaines techniques seront exécutées en Placostil 98/48.

## 1.3 - PLANCHERS

### 1.3.1 - Planchers sur étage courant

En hourdis ou béton selon études structure sous chape et finition.

### 1.3.2 - Planchers sous terrasse aux étages

Sans objet.

### 1.3.3 - Planchers des balcons et des terrasses

Les sols des terrasses couvertes ou non, patios, allées ou passages au pourtour de l'habitation, seront dallés (suivant le plan) soit en lauzes brutes de pays, soit en dalles de travertin posé sur une forme en béton et scellées au mortier de ciment.

### 1.3.4 - Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Sans objet.

### 1.3.5 - Planchers sur locaux collectifs non chauffés ou ouverts et sur caves

Sans objet.

## 1.4 - CLOISONS ET DISTRIBUTION

### 1.4.1 - Entre pièces principales

Voir 1.2.7.

### 1.4.2 - Entre pièces principales et pièces de services

Voir 1.2.7.

## 1.5 - ESCALIERS

### 1.5.1 - Escaliers

- LOT 18 : un escalier en bois, limon en sapin, marches en bois dur sera mis en œuvre pour accéder aux étages. Il sera teinté (3 couches minimum) à l'huile naturelle ou par réticulation.
- LOT 19 : un escalier en béton sera mis en œuvre pour accéder aux étages.

### 1.5.2 - Escaliers de secours

Sans objet.

## 1.6 - CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

### 1.6.1 - Conduits de fumée

- Un conduit est prévu pour la cheminée provençale du séjour, de section réglementaire 25x25cm ou 30x30cm, en boisseau de terre cuite ou élément réfractaire. Souche hors toiture avec doublage et enduit semblable à la façade. La souche sera surmontée d'une tête de type provençale constituée de vieilles tuiles ou de vieilles briques régionales.
- Un autre conduit de 14x20cm est prévu pour certains types de maisons aménagées avec barbecue.
- Seules les cheminées en insert seront autorisées. Dans certaines maisons, il est prévu un barbecue donnant sur la terrasse abritée, également exécuté en briques ou pierres de pays.

### 1.6.2 - Conduits de ventilation

Sans objet.

### 1.6.3 - Conduits d'air frais

Des arrivées d'air frais, par grilles autoréglables seront à prévoir dans chaque pièce pour le bon fonctionnement de la ventilation.

### 1.6.4 - Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

#### 1.6.5 - Ventilation Haute de chaufferie

Sans objet.

### 1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

#### 1.7.1 - Chutes d'eaux pluviales

Evacuation des eaux pluviales par descente alu, infiltration et/ou rétention selon cas (suivant études).

#### 1.7.2 - Chutes d'eaux usées

Evacuation des eaux usées et eaux vannes par canalisations PVC raccordées au réseau, encastrées ou apparentes.

#### 1.7.3 - Canalisations en sous-sol

Sans objet.

#### 1.7.4 - Branchement à l'égout

Raccordement jusqu'au regard de réception individuel qui sera raccordé au collecteur de l'ensemble et à la station d'épuration proche du domaine. Tous les écoulements d'eaux usées sont prévus en tuyaux PVC de sections appropriées.

### 1.8 - TOITURE

#### 1.8.1 - Charpente, couverture, accessoires

- La charpente sera traditionnelle, en bois, de type chevrons porteurs.
- L'isolation de toiture sera définie dans l'étude RT et réalisée en sarking de manière à conserver des sous-faces bois avec chevrons apparents.
- La couverture sera de type « Provençale » en tuiles canal vieilles.
- Les faîtières seront scellées au mortier et des génoises seront prévues sur le devant des toitures (hors murs pignons).
- Aucune descente ou gouttière ne sera en zinc. Elles seront en alu ou acier laquées suivant prescriptions du cahier des charges du lotissement.
- Une poutre apparente pour la récupération pourra être mise en œuvre pour certaines maisons en rive des terrasses couvertes.
- Nota : les bois seront teintés à l'huile naturelle ou par réтификаtion.

#### 1.8.2 - Étanchéité et accessoires

- Sur tout le pourtour de la maison, drain PVC poreux, avec mise en place de pierres sèches au-dessus pour faciliter l'infiltration.
- Mise en œuvre d'une étanchéité bituminée 2 couches sur murs enterrés.
- Avant la pose du plancher du RDC, la partie supérieure des murs de soubassement sera parfaitement dressée au mortier de ciment et un feutre bitumineux de forte densité sera mis en place pour éviter, le cas échéant les remontées d'humidité ou de salpêtres.

#### 1.8.3 - Souches de cheminées, ventilation et conduits divers

Voir 1.6.1.

## 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

---

### 2.1 - SOLS ET PLINTHES

### 2.1.1 - Sols et plinthes des pièces principales

- Les sols des séjours, cuisines, WC, salles d'eau, halls et chambres au RDC, seront exécutés en carrelage ou pierre de type travertin.
- Les planchers des chambres seront recouverts soit par un sol tissé naturel soit par un parquet flottant.

### 2.1.2 - Sols et plinthes des pièces de service

- Dans les salles de bains, un revêtement de faïence semblable sur le pourtour, toute hauteur sera réalisé et l'habillage des équipements (baignoire / douche / vasque) se fera également en carreaux de faïence.
- Les plinthes seront en bois verni ou peint dans les pièces de vie, les chambres et les circulations.
- Les plinthes des pièces humides (salle de bains - WC - celliers) seront en carrelage dito carrelage au sol.

### 2.1.3 - Sols et plinthes des entrées et dégagements

Voir 2.1.1.

### 2.1.4 - Sols des balcons et terrasses

Les sols des terrasses couvertes ou non, patios, allées ou passages au pourtour de l'habitation, seront dallés (suivant le plan) soit en lauzes brutes de pays, soit en dalles de travertin posées sur une forme en béton et scellées au mortier de ciment.

## 2.2 - REVÊTEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, papiers peints et tentures)

### 2.2.1 - Revêtements muraux des pièces de service

Imperméabilisation des murs des pièces humides par étanchéité liquide.

### 2.2.2 - Revêtements muraux dans les autres pièces

Sans objet.

## 2.3 - PLAFONDS (sauf peintures et tentures)

### 2.3.1 - Plafonds des pièces intérieures

### 2.3.2 - Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

### 2.3.3 - Plafonds des loggias

Sans objet.

### 2.3.4 - Sous-faces des balcons

Sans objet.

## 2.4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

### 2.4.1 - Menuiseries extérieures des pièces principales

- Les menuiseries extérieures, fenêtres, portes balcons, châssis, baies, seront exécutés en bois, de façon traditionnelle. Les vernis de protection seront incolores.
- Les volets battants seront en bois plein (peinture 3 couches minimum), fixés par fermeture avec crochet métal noir (peinture 2 couches minimum à l'huile noire) adapté au support ITE. Ils seront peints dans une teinte respectant les préconisations du cahier des charges du lotissement.
- Les coulisses et les tabliers des VR des baies vitrées du séjour seront laquées dans une teinte respectant les préconisations du cahier des charges du lotissement.

- Les chambranles seront en bois de même essence et de même teinte que la menuiserie.
- Les portes d'entrées seront pleines, en bois d'une essence similaires aux châssis et fenêtres. La teinte sera la même que sur les volets battants (3 couches minimum). Fermeture par serrure de sûreté incorporée.

#### 2.4.2 - Menuiseries extérieures des pièces de service

Voir 2.4.1.

### 2.5 - FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

#### 2.5.1 - Pièces principales

Sans objet.

#### 2.5.2 - Pièces de service

Sans objet.

### 2.6 - MENUISERIES INTÉRIEURES

#### 2.6.1 - Huisseries et bâtis

Les huisseries seront en bois peint.

#### 2.6.2 - Portes intérieures

Les portes intérieures de distribution seront en âme pleine, peintes, les cadres et chambranles seront en bois peint, teinte dito portes.

#### 2.6.3 - Impostes en menuiserie

Au-dessus de chaque baie de séjour, un coffre de VR (type coffre Titan) sera intégré dans l'épaisseur des parpaings pour les baies vitrées des pièces à vivre. Au-dessus des autres fenêtres, un linteau BA sera mis en œuvre. Pour certaines ouvertures principales, un habillage avec poutres de bois apparentes en saillie sera mis en œuvre.

#### 2.6.4 - Portes palières

Sans objet.

#### 2.6.5 - Portes de placards

Les portes de placards seront coulissantes.

#### 2.6.6 - Portes de locaux de rangement

Sans objet.

#### 2.6.7 - Moulures et habillages

Sans objet.

#### 2.6.8 - Trappe de visite

Sans objet.

#### 2.6.9 - Butées de portes

Des butées de portes seront intégrées pour protéger les murs de l'ouverture des portes palières et des portes de distribution intérieures dès lors que cela s'impose.

### 2.7 - SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### 2.7.1 - Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps en acier laqué barreaudé.

### 2.7.2 - Grilles de protection des baies

Sans objet.

### 2.7.3 - Ouvrages divers

Sans objet.

## 2.8 - PEINTURES, PAPIER, TENTURES

### 2.8.1 - Peintures extérieures et vernis

Les murs extérieurs seront enduits, finition gratté fin ou moyen, teinte beige.

### 2.8.2 - Peintures intérieures

- Les peintures respecteront l'Eco-label Européen délivré par AFNOR Certification, suivant règlement (CE) N° 66/2010 du 15/11/2009.
- Peintures des murs et des plafonds : peinture acrylique finition lisse mate, teinte blanc, couche d'impression + 2 couches de peinture.
- Si des tuyauteries sont visibles, peinture adaptée assortie.
- Peintures des portes : peinture acrylique (couche d'impression + 2 couches de peinture).

### 2.8.3 - Papiers peints sur murs

Sans objet.

### 2.8.4 - Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

Sans objet.

## 2.9 - ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

### 2.9.1 - Équipements ménagers

- Prestations cuisine : à charge acquéreur.
- Prestations salle de bain : cahier des charges à définir par vendeur (suivant plans) et/ou à charge acquéreur.
- WC : les WC seront suspendus sur bâti support carrelé ou encastré selon cas et plans (sur mur en faïence tout hauteur).

### 2.9.2 - Équipements sanitaires et plomberie

- Canalisations eau chaude et eau froide en tube de cuivre ou multicouche ou polyéthylène, encastrés ou apparents.
  - Comptage individuel pour chaque maison.
  - Evacuation des eaux usées et eaux vannes par canalisations PVC raccordées au réseau communal, encastrées ou apparentes.
  - Compteurs individuels situés dans le regard en limite séparative.
  - La ventilation sera définie par l'étude RT et selon la réglementation en vigueur. Les pièces humides (SDB, WC, celliers et cuisine) seront ventilées (bouche hygroréglable, VMC...). Des arrivées d'air frais, par grilles autoréglables seront à prévoir dans chaque pièce pour le bon fonctionnement de la ventilation\*.
- (\* Sauf production d'énergie spécifiques validée par l'étude RT).
- La production d'ECS et de chauffage sera définie par l'étude RT.
  - Une alimentation eau froide et évacuation est à prévoir dans les cuisines pour le lave-linge et le lave-vaisselle.
  - Une alimentation eau froide et évacuation est à prévoir dans une des salles de bain pour le lave-linge.

### 2.9.3 - Équipements électriques conformes à la NFC 15-100

- L'équipement électrique de chaque appartement est réalisé conformément aux normes électriques en vigueur et aux

prestations ENEDIS (Consuel).

- L'installation est de type encastré et comporte un équipement conforme à la norme NFC 15-100. Points lumineux centraux munis de système de suspension de lustres ou en applique. La mise en place de spots peut être possible suivant localisation sur les plans.

#### 2.9.4 - Chauffage - Cheminées - Ventilation

Installation d'une PAC air-air multi-split.

#### 2.9.5 - Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

Sans objet.

#### 2.9.6 - Équipement des télécommunications

- Raccordement suivant études et réglementation en vigueur.
- Raccordement suivant études et réglementation en vigueur + fibre prééquipée.

#### 2.9.7 - Autres équipements

Sans objet.

### 3 - ANNEXES PRIVATIVES

---

#### 3.1 - CAVES/ LOCAUX VÉLOS INDIVIDUELS

Un local vélo est prévu pour chaque maison au niveau du carport : cloison séparative en aggro 10 avec finition peinture, voligeage en sous-face de toiture, porte métallique RAL dito volets roulants.

#### 3.2 - PARKINGS COUVERTS

##### 3.2.1 - Murs ou cloisons

Cloison séparative en aggro 10 avec finition peinture.

##### 3.2.2 - Plafonds

Voligeage en sous-face de toiture.

##### 3.2.3 - Sols

Béton brut

##### 3.2.4 - Portes d'accès

Porte métallique RAL dito volets roulants.

##### 3.2.5 - Ventilation naturelle

Sans objet.

#### 3.3 - PARKINGS EXTÉRIEURS

Sans objet.

### 4 - PARTIES COMMUNES

---

#### 4.1- HALL D'ENTRÉE DE L'IMMEUBLE

Sans objet.

## **4.2- CIRCULATIONS, COULOIRS ET PALIERS D'ÉTAGE**

Sans objet.

## **4.3 - CIRCULATIONS DES SOUS-SOLS**

### **4.3.1 - Sol**

Sans objet.

### **4.3.2 - Murs**

Sans objet.

### **4.3.3 - Plafonds**

Sans objet.

### **4.3.4 - Portes d'accès**

Sans objet.

### **4.3.5 - Rampe d'accès pour véhicules**

Sans objet.

### **4.3.6 - Équipement électrique**

Sans objet.

## **4.4 - CAGE D'ESCALIERS**

Sans objet.

## **4.5 - LOCAUX COMMUNS**

### **4.5.1 - Garages à bicyclettes et à voitures d'enfants**

Sans objet.

### **4.5.2 - Locaux « encombrants » collectifs**

Sans objet.

### **4.5.3 - Séchoirs collectifs**

Sans objet.

### **4.5.4 - Locaux d'entretien**

Sans objet.

### **4.5.5 - Locaux sanitaires**

Sans objet.

## **4.6 - LOCAUX SOCIAUX**

Sans objet.

## **4.7 - LOCAUX TECHNIQUES**

#### 4.7.1 - Local de stockage des ordures ménagères

Sans objet.

#### 4.7.2 - Chaufferie

Sans objet.

#### 4.7.3 - Sous-station chauffage

Sans objet.

#### 4.7.4 - Local surpresseur

Sans objet.

#### 4.7.5 - Local machinerie ascenseur

Sans objet.

#### 4.7.6 - Locaux ventilation mécanique

Sans objet.

### 4.8 - CONCIERGERIE

Sans objet.

## 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES MAISONS

---

### 5.1 - ASCENSEUR

#### 5.1.1 - Installation

Sans objet.

#### 5.1.2 - Équipement et décoration

Sans objet.

### 5.2 - CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

- Installation d'une PAC air-air multi-split.
- Émissions de chauffage RDC et R+1 : unité(s) murale(s).
- Régulation de chauffage : thermostat d'ambiance.
- Production d'ECS : chauffe-eau thermodynamique.

### 5.3 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### 5.3.1 - Téléphone

Voir 6.7.7.

#### 5.3.2 - Antenne TV et radio

Voir 6.7.7.

### 5.4 - RÉCEPTION ET STOCKAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dépôt volontaire dans les colonnes sèches installées à l'entrée du Chemin de Bians.

## 5.5 - VENTILATION MÉCANIQUE

Installation d'une VMC individuelle simple flux hygroréglable type B.

NB : pour respecter la conformité du système de ventilation vis-à-vis des avis techniques du CSTB, il est important que les modules d'entrée d'air et d'extraction installés soient de même marque que le groupe d'extraction.

## 5.6 - ALIMENTATION EN EAU

### 5.6.1 - Branchements particuliers

Branchement à l'entrée de chaque lot, avec compteur dans un regard visible.

## 5.7 - ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

## 5.8 - ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

### 5.8.1 - Branchements et comptages particuliers

Logette à l'entrée de chaque lot, avec compteur intégré ou dans le logement selon demande ENEDIS.

# 6 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES

---

## 6.1 - VOIRIE

### 6.1.1 - Voirie d'accès

- Les entrées de chaque lot seront en revêtement stabilisé (matériaux perméables).
- Un point lumineux est prévu devant chaque lot.

### 6.1.2 - Trottoirs

Sans objet.

### 6.1.3 - Parkings visiteurs

Sans objet.

## 6.2 - CIRCULATION DES PIÉTONS

### 6.2.1 - Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Sans objet.

## 6.3 - ESPACES VERTS

### 6.3.1 - Aires de repos

Sans objet.

### 6.3.2 - Plantations d'arbres - arbustes - fleurs

- Le terrain privé est livré à l'état naturel. Le propriétaire pourra l'aménager à son gré et faire toutes plantations d'arbres

ou d'arbustes.

- Aucun arbre important ne sera abattu, sauf prescriptions OLD (Obligations Légales de Débroussaillage). Les propriétaires pourront élaguer, nettoyer le sous-bois, sans supprimer les arbustes.
- Au niveau du pourtour immédiat de chaque maison, il est prévu l'aménagement des terrasses, des murettes de soutènement, des murettes devant les porches d'entrée, carport et garages suivant cas et plans fournis.

#### 6.3.3 - Engazonnement

Voir 6.3.2.

#### 6.3.4 - Arrosage

- Il est prévu un robinet d'arrosage extérieur par lot.

#### 6.3.5 - Accessoires

Sans objet.

#### 6.3.6 - Chemins de promenade

Sans objet.

### 6.4 - AIRE DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans objet.

### 6.5 - ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Un point lumineux et une prise de courant extérieure, étanche, sont à prévoir pour la terrasse de chaque lot.

### 6.6 - CLÔTURES

#### 6.6.1 - Sur rue

- Aucune clôture, mur maçonné, grillage, palissade ou autre ne sera toléré. Toutefois, chaque propriétaire pourra planter à son gré des haies vives de toutes essences.
- Aucun portail, portillon, aucune barrière ou murette haute ne sont prévus dans l'ensemble du domaine (suivant le règlement de copropriété).

#### 6.6.2 - Avec propriétés voisines

- Chaque copropriété est délimitée par des bornes scellées aux angles des terrains pour en déterminer la surface.

### 6.7 - RÉSEAUX DIVERS

#### 6.7.1 - Eau

- Eau potable : raccordement sur le réseau général du domaine.
- Eaux usées : raccordement jusqu'au regard de réception individuel qui sera raccordé au collecteur de l'ensemble et à la station d'épuration proche du domaine. Tous les écoulements d'eaux usées sont prévus en tuyaux PVC de sections appropriées.
- Il est prévu un robinet d'arrosage extérieur par lot.

#### 6.7.2 - Gaz

Sans objet.

#### 6.7.3 - Électricité

Enedis : raccordement souterrain suivant études et réglementation en vigueur. Le compteur individuel sera adossé à un

mur de façade ou de séparation près de l'entrée, dans un abri-compteur individuel, accessible par les employés Enedis, même en cas d'absence des propriétaires.

#### 6.7.4 - Poste d'incendie, extincteurs

Sans objet.

#### 6.7.5 - Égouts

Réseaux des maisons individuelles en raccordement sur STEP 1 (voir 6.7.6).

#### 6.7.6 - Épuration des eaux

Raccordement jusqu'au regard de réception individuel qui sera raccordé au collecteur de l'ensemble et à la station d'épuration proche du domaine (STEP 1). Tous les écoulements d'eaux usées sont prévus en tuyaux PVC de sections appropriées.

#### 6.7.7 - Télécommunications

- Téléphone/ Internet : raccordement suivant études et réglementation en vigueur.
- Télévision : raccordement suivant études et réglementation en vigueur.
- Fibre : les mas seront éligibles à la fibre, pré-équipement installé.

#### 6.7.8 - Drainage, étanchéité

- Sur tout le pourtour de la maison, drain PVC poreux, avec mise en place de pierres sèches au-dessus pour faciliter l'infiltration.
- Mise en œuvre d'une étanchéité bituminée 2 couches sur murs enterrés.
- Avant la pose du plancher du RDC, la partie supérieure des murs de soubassement sera parfaitement dressée au mortier de ciment et un feutre bitumineux de forte densité sera mis en place pour éviter, le cas échéant les remontées d'humidité ou de salpêtre.

#### 6.7.9 - Évacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Eaux pluviales : infiltration et/ou rétention selon cas (suivant études).

#### Nota :

*Le Maître d'Ouvrage se réserve tout droit de modifier certaines prestations suite à d'éventuelles disparitions de fabrication ou de fournisseurs, ou par nécessités techniques, ceci relevant donc de forces majeures. Les matériaux sont cités dans le présent descriptif pour en définir le genre ou la qualité.*

*Ils pourront être modifiés et remplacés par des matériaux de genre ou qualité analogue.*

Le Réservant,

Le Réservataire,